



CSL Flémalle

Régie Communale Autonome
Régie Communale Autonome

**DROIT D'ACCÈS À LA PISTE D'ATHLÉTISME
A TITRE INDIVIDUEL**

A partir du 01.10.2011

Horaires ouverture :

Lundi :	17h00 à 20h00	Vendredi :	Fermé
Mardi :	17h00 à 20h00	Samedi :	14h00 à 17h00
Mercredi :	14h00 à 17h00		
Jeudi :	17h00 à 20h00	Dimanche :	10h00 à 12h00

PAF : 25 € /an TVAC

INSCRIPTION :

Inscription obligatoire auprès de l'agent responsable présent sur le site.

**Pour de plus amples informations au sujet de l'accessibilité à
l'infrastructure, veuillez contacter Yves Richard, gestionnaire
du CSL Flémalle, Les Mamières 44 à 4400 Flémalle**

au 04/235.10.89 ou 0476/655182

Toute personne accédant à la piste d'athlétisme est responsable de ses actes tant au niveau de la Responsabilité Civile qu'en Dommage Corporel. Le Centre Sportif Local décline toute responsabilité de tout acte posé par les usagers de la piste d'athlétisme.